

Convocation du Conseil Municipal en session ordinaire  
Mardi 26 mai 2015 à 20 heures.

### **Compte-rendu sommaire**

**Présents** : Monsieur GUDIN, Madame HUGUET, Madame BILLARD, Monsieur LE METTE, Monsieur VAURY, Madame SOUBIEUX, Madame TOURNE, Monsieur ROYER, Monsieur PAVIOST, Madame CLEMENT, Madame SAUNIER, Monsieur MALON, Monsieur MAISONS, Madame TROUVE, Monsieur SALLE, Madame DURANTE, Monsieur JACQUET, Madame GUERIN, Monsieur NASSIVET.

**Absent(es) excusé(es)** : Néant.

Secrétaire de séance : Madame DURANTE.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

#### **01) Centre de secours**

Suite à la construction du futur Centre de Secours, la commune d'Artenay s'est engagée à réaliser les travaux de construction d'une voirie lourde et d'amener les réseaux secs et humides en limite de parcelle.

Le coût de ces travaux s'élève à 141 765,00€ H.T. soit 170 118,00€ T.T.C..

Le plan de financement est le suivant :

- Travaux : 141 765,00€ H.T.
- Subvention Réserve Parlementaire : 25 000,00 €
- Autofinancement : 116 765,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de réaliser les travaux de VRD,
- **approuve** le plan de financement,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **02) Réévaluation des loyers communaux**

Conformément à l'article 35 de la loi n° 2005-841 et,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le loyer mensuel du logement communal sis au 2, Mail Est à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

#### **03) Éducation musicale école élémentaire : demande de subvention**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le Conseil Départemental du Loiret subventionne les cours d'éducation musicale dispensés dans les écoles élémentaires publiques, pendant le temps scolaire, à l'initiative des communes de moins de 10 000 habitants.

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, 191 élèves ont reçu une éducation musicale.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **sollicite** une subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre de l'éducation musicale, dans les écoles élémentaires publiques.

#### **04) Personnel de la Fonction Publique Territoriale**

##### *a) Frais de déplacement concours*

Suite à la réussite au concours d'Agent de maîtrise et,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le remboursement des frais de transport engagés par l'agent pour se rendre aux épreuves d'admissibilité et d'admission.

##### *b) Participation piscine 2015*

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le versement de la participation au régisseur, dans le cadre de la saison 2015 de la piscine.

#### **05) Construction de l'orgue : souscription**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'association « Les Amis de l'Orgue » a lancé une souscription afin de participer au financement de la construction de l'orgue.

L'association propose de reverser la souscription d'un montant de 60 000€.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** les fonds versés par l'association « Les Amis de l'Orgue ».

#### **06) Église : sonorisation**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'association « Les Amis de l'Orgue » se propose de participer au financement de la réfection de la sonorisation de l'église St Victor. Le montant des travaux s'élève à 15 075,60€ TT.C.

L'association propose de reverser un montant de 13 095,60€ à la Commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** les fonds versés par l'association « Les Amis de l'Orgue ».

#### **07) Subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle adressée par le Cercle Gambetta suite à l'organisation des deux courses cyclistes le 16 aout 2015.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** une subvention au Cercle Gambetta suite à l'organisation des courses cyclistes le 16 aout 2015.

## **08) Achat sur Internet**

Considérant la nécessité de recherche d'économies, notamment par l'intermédiaire des commandes par internet, Monsieur le Maire propose de prévoir par délibération, la possibilité de rembourser par mandat administratif les dépenses courantes, d'entretien et de fonctionnement, ainsi que les dépenses de matériel effectuées par les agents et les élus au profit de la collectivité et pour ses besoins, auprès de fournisseurs pour lesquels aucun compte au nom de la Mairie d'ARTENAY n'est ouvert, notamment sur Internet.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** que soit remboursé par mandat administratif les dépenses courantes, d'entretien et de fonctionnement ainsi que le matériel effectuées par les agents et les élus au profit de la collectivité et pour ses besoins, auprès de fournisseurs pour lesquels aucun compte au nom de la Mairie d'ARTENAY n'est ouvert, notamment sur Internet.

## **09) Affaires diverses**

### *a) Inauguration des studios de Radio Vag*

Monsieur le maire donne lecture aux membres du Conseil municipal de l'invitation à l'inauguration des studios de Radio Vag le vendredi 5 juin 2015 à 19h30.

### *b) Convention de mise à disposition du service des Autorisations des Droits du Sol (ADS)*

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a décidé de mettre en place, au sein de ses services, un Service Intercommunale d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) mutualisé avec deux autres Communautés de Communes que sont la Communauté de Communes du Val des Mauves et la Communauté de Communes du Canton de Beaugency.

Ce service a pour mission d'instruire au profit des communes qui le souhaitent les demandes d'autorisation d'urbanisme qui résultent d'une réglementation d'ordre législatif (Code de l'urbanisme, Code de la construction et de l'habitation) mais aussi des prescriptions d'ordre réglementaire édictées au niveau régional (ex : SCOT) ou local (ex : PLU, carte communale, POS, ...).

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le Service Intercommunautaire d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU), piloté par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine pour le compte de l'entente intercommunautaire, d'assurer l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes :

- Déclaration préalable sans création de surface,
- Déclaration préalable créant de la surface,
- Déclaration préalable créant de la surface non taxable,
- Déclaration préalable surfaces non taxables,
- Permis de construire et permis de construire modificatif,
- Permis de démolir,
- Permis d'aménager,
- Permis d'aménager modificatif,
- Certificat d'urbanisme d'information,
- Certificat d'urbanisme opérationnel.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.